

# Fin de periode d'essaie à cause d'une agence immobilière

# Par lilipika, le 21/08/2009 à 15:06

# Bonjour,

J'ai fait une grosse bêtises et je le sais, mais j'étais complètement désespérée.

Je suis bi-polaire depuis 2 ans et dépressive depuis 6 ans et j'ai du mal à gérer les situations de stress.

J'ai modifié 3 bulletins de paie et modifié l'attestation de mon employeur concernant mon salaire pour trouver un appartement.

mon ex m'a laissé tombé et à donné le préavis de l'appartement ou nous vivions.

Et je me suis vue refuser plusieurs appartements parceque mon salaire était trop faible et celui de mon père aussi pour me servir de caution.

une agence immobilière à appeler mon employeur pour savoir si je gagnais bien la somme indiquée.

il m'a convoquée (j'ai essayé de lui expliquer que le 28/08/09 j'allais me retrouver à la rue et que je n'ai pas fait ça de gaité de cœur) et mise à la porte.

ça faisait 2 mois et 3 semaines que je travaillais dans cette société(donc j'étais en période d'essai).

A-t-il le droit de ne pas me payer mon salaire ainsi que les 2 semaines de préavis? Vais-je avoir des problèmes?

A-t-il vraiment le droit de me virer alors que professionnellement tout allait bien?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par Cornil, le 21/08/2009 à 16:54

## Bonsoir "lilipika"

La rupture en période d'essai n'ayant pas besoin d'être motivée, je ne vois pas le recours que tu peux avoir, même si les délits que tu reconnais se sont passé hors du cadre du travail et qu'on peut les comprendre.

Par contre, bien entendu, l'employeur doit te payer tes salaires dus, les congés payés, ainsi que le délai de prévenance de 2 semaines prévu désormais par l'article L1221-25 du CT. Bon courage et bonne chance.

Cornil: Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

## Par lilipika, le 21/08/2009 à 22:12

L'employeur m'a envoyé une lettre en recommandé pour dire qu'il m'avait renvoyé à cause des faux remis à l'agence immobilière.

Cela peut-il m'aider à prouver que professionnellement je lui convenait, surtout à une semaine de la fin de la période d'essai?

### Par Cornil, le 21/08/2009 à 22:56

### Bonsoir "lilipika"

Carry qui t'avait répondu de façon peu aimable a supprimé ,depuis ,son message, suite à ma réponse, et modifié celle-ci pour "effacer toutes traces"; c'est son habitude , profitant de ses privilèges de "superviseur" sur ce forum.

Enfin, cela est de l'enfantillage par rapport à tes problèmes.

Mais, NON, désolé, à mon avis le fait que l'employeur ait quand même indiqué la raison de sa rupture en période d'essai, alors qu'il n'y était pas obligé, n'en fait pas une raison pour te prévaloir de cette indication pour prétendre à rupture abusive.

Bon courage et bonne chance.